

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES DE TENNIS DE TABLE



Phase 1



Saison 2020-2021

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL SENIORS RÈGLEMENT 2020-2021

Le présent règlement s'appuie sur le règlement du championnat de France par équipes, en particulier le chapitre II des règlements sportifs fédéraux "Dispositions générales " dernière édition articles 1 à 23. S'y référer pour tout point non décrit ci-dessous.

- ◆ Le championnat se déroule en deux phases avec montées et descentes entre chaque phase.
- ◆ Les rencontres ont lieu le samedi à 15 heures sauf autorisation exceptionnelle (14H30 ou 16H30).

Article 1 – Choix des formules retenues par le CD13 (Chap.I - Titre II - Art. 12.3 des règlements sportifs)

Comme les saisons précédentes, le Comité Directeur du CD13 a décidé de reconduire les dispositions pour la saison 2019-2020, à savoir :

- Équipe de 4 joueurs répartis en un groupe unique.
- Les 4 joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.
- Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.
- Placement libre des joueuses et joueurs.
- Composition libre des doubles.
- Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.
- La rencontre se compose de 12 simples et 2 doubles. Les parties sont toutes disputées.
- La rencontre se dispute sur 2 tables.
- L'ordre des parties est : **AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ – Double 1 - Double 2 - AY CW – DX – BZ.**
- Une équipe peut être incomplète (1 joueur absent), sous réserve que le double 1 soit complet. L'équipe est déclarée forfait avec les sanctions sportives et financières qui en découlent si elle ne possède pas 3 joueurs qualifiés pour cette rencontre.
- L'arbitrage est partagé pour toutes les divisions.
- Balles : la FFTT donne toujours le choix pour la saison prochaine entre les balles celluloïd et les balles plastiques. Les membres du Comité Directeur du CD13 ont décidé du passage aux balles plastiques non fournies sur toutes les compétitions départementales.
- Les balles en plastiques étant exclusivement blanches, les équipes ne seront pas autorisées à évoluer avec des maillots blancs.

Article 2 : Mutations (Chap.II - Titre II des règlements administratifs)

- Un(e) seul(e) joueur muté(e) par équipe de 4.
- Dans le cadre d'un championnat par équipes en deux phases, une équipe peut comporter deux joueurs mutés lors de la deuxième phase (uniquement) à condition que les deux mutés l'aient été au plus tard le 1er juillet de la saison en cours (voir titre II - règles concernant les joueurs et dirigeants, chapitre 2 - mutations ordinaires, article 8).
- Dans le cas d'une mutation exceptionnelle, sous réserve de l'article suivant, tout joueur ayant participé au championnat par équipes peut y participer au titre de sa nouvelle association sous la restriction suivante : interdiction de disputer des rencontres dans une poule où est représentée l'association quittée au titre de la même phase.
- Une mutation demandée et accordée entre le 1^{er} novembre et le 31 mars ne permet pas à un joueur numéroté entre 1 et 1000 ou une joueuse numérotée entre 1 et 300 de participer au championnat par équipes.

Article 3 : Qualification des joueurs (Titres II - Chap.I – Article 9 des règlements sportifs)

- Tout(e) joueur(se) participant au championnat par équipes et le capitaine non-joueur d'une équipe doivent être licencié FFFT au titre de l'association qu'ils représentent et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

A défaut de présentation de la licence, le joueur et le capitaine non-joueur doivent faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi. Le juge-arbitre l'indique au dos de la feuille de rencontre. Le joueur ne sera autorisé à participer à la rencontre que s'il respecte l'article II.606 des règlements administratifs.

Tout joueur participant à une rencontre, alors que sa licence n'est pas validée pour la saison en cours, est considéré comme joueur non qualifié et sanctionné comme tel, avec les conséquences qui en découlent pour son équipe.

En cas de changement de la date de rencontre, ne peuvent être inscrits sur la feuille de rencontre que les joueurs qualifiés à la date initialement prévue.

Article 4 : Licenciation (Titres II - Chap.6 – Article 606.1 et 2 des règlements administratifs)

- En préalable à la licenciation, un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la prise de licence doit être présenté. Dans ce cas, la mention « Certificat médical présenté » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition. Ce certificat aura une validité de 3 ans s'il est suivi de 2 renouvellements via l'attestation d'un auto-questionnaire **dont l'adhérent sera responsable des réponses fournies.**
- Le joueur doit présenter au juge arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.
- Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :
 - Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
 - Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
 - Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence>
 - Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fftt.com/spid/home.do>
 - Accès à l'application « Smartping » pour Smartphones (Android et IOS)
- Les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin. (Article II.310 des règlements sportifs).

Article 5 : Montées et descentes

- **Pré Régionale, D1 D2 et D3 Messieurs** : les clubs ne peuvent avoir qu'une équipe par poule donc 2 Pré Régionales, 3 D1 et 4 D2. Si à mi saison deux équipes du même club se retrouvent dans la même poule, l'une d'entre elles sera automatiquement rétrogradée.
- **Pré Régionales Messieurs** : Cette division est constituée de 2 poules de 8 équipes. Au terme de chacune des 2 phases, les deux premiers de chaque poule de la Pré Régionale accéderont en Régionale 3. Les descentes se feront en fonction des descentes de la division supérieure.
- **D1 Messieurs** : Cette division est constituée de 3 poules de 8 équipes. Au terme de chacune des 2 phases, le premier de chaque poule et le meilleur second accéderont à la Pré Régionale. Les descentes se feront en fonction des descentes de la division supérieure.
- **D2 Messieurs** : Cette division est constituée de 4 poules de 8 équipes. Au terme de chacune des 2 phases, le premier de chaque poule et les 2 meilleurs seconds, accèdent à la D1. Les descentes se feront en fonction des descentes de la division supérieure.
- **D3 Messieurs** : Cette division est constituée de 3 poules de 8 équipes. Au terme de la phase, les 2 premiers de chaque poule accèdent à la D2. Les nouvelles équipes intégreront la D3 jusqu'à concurrence de 32 équipes.
- Au-delà, les équipes pourront être inscrites en D4 dans les conditions précisées ci-dessous.

- **D4 Messieurs**
 - Jusqu'à 3 équipes : équipes en attente d'un désistement éventuel en D3 ou de nouvelles inscriptions en D4.
 - A partir de 4 équipes : un championnat par match A/R peut être créé.
Ordre des parties : 1-4, 2-3, 1-3, 2-4, 1-2, 3-4.
Idem pour les matchs retour, soit 6 journées au total pour la phase.
 - Si 5 équipes : 2-5, 3-4, 1-5, 2-3, 1-4, 3-5, 1-3, 2-4, 1-2, 4-5.
Une équipe est exemptée par journée, la phase ne comporte que 5 journées.
 - Au terme de chacune des 2 phases, le 1^{er} accède à la D3.
- Les poules étant finalisées pour la phase du championnat à venir, aucune modification ne pourra alors être effectuée dans celles-ci.
- Si une équipe refuse la montée ou ne peut y accéder, elle est remplacée, selon les dispositions de l'article II.115.2 des règlements sportifs :
 - En PR : remplacement par l'équipe classée immédiatement après dans la poule considérée.
 - Dans les autres divisions : remplacement par le deuxième de la poule considérée. En cas d'impossibilité du meilleur second, remplacement par le deuxième suivant dans le classement.
- Si celle-ci se désiste à son tour, la place libre est laissée à la disposition de la C.S.D.
- Si une équipe refuse la montée ou ne peut y accéder, elle est remplacée par l'équipe classée deuxième de la poule. Si celle-ci se désiste à son tour, la place libre est laissée à la disposition de la C.S.D.
- Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée dans cette division par une équipe de la même association désignée pour y monter (article II.115.2 des règlements sportifs).

Classement des équipes classées à un même rang dans des poules différentes

Il n'y aura pas de barrages pour les descentes. On appliquera l'article I.202 des règlements sportifs résumé ci-après :

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/points parties perdues (départage général).

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :

- a. En faisant le quotient des points rencontre par le nombre de rencontre ;
- b. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points parties gagnées par les points parties perdues ;
- c. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues ;
- d. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points jeu gagnés par les points jeu perdus dans les mêmes rencontres;
- e. Si l'égalité persiste, la commission sportive compétente effectue un tirage au sort.

Article 6 : Avancement des rencontres

- Les demandes se font sur SPID dans l'espace « Mon Club ».
- Elles doivent être faites au moins 7 jours avant la date officielle de la rencontre.

Article 7 : Brûlages (Titre II -Chap.I -- Art. 11 des règlements sportifs)

- Au début de la saison sportive, chaque équipe d'une association se voit attribuer un numéro pour toute la saison lors de la constitution des poules par la Commission Sportive Départementale.
- Au titre **d'un même tour de championnat**, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre.
- Lorsqu'un joueur participe à 2 rencontres au titre d'un même tour de championnat pour 2 équipes différentes, la 1^{ère} participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec les sanctions sportives et financières qui en découlent.
- Un joueur ayant participé à **2 rencontres** au titre d'une même équipe ou de deux équipes différentes ne peut participer au championnat dans une équipe de n° supérieur à cette ou ces équipes.

- Dans le cas d'une formule de championnat à 4 joueurs, lors de la 2^{ème} journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.
- Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer au deuxième tour dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé au premier tour de championnat dans une autre équipe de l'association (Art.II.112.2).
- Lorsqu'une féminine participe alternativement au Championnat Messieurs et Dames, le brûlage est tenu pour chaque Championnat en appliquant les règles du brûlage (aucune correspondance entre les deux Championnats). Elle n'est pas autorisée à jouer à la même **date** en Messieurs et en Dames.
- Le brûlage est remis à zéro à la fin de chaque phase.

Article 8 : Communication des résultats

- Les équipes qui n'utilisent pas encore le logiciel GIRPE doivent communiquer les résultats (*) sur le site internet www.fft.com avant le mardi 12 heures et adresser les deux premiers volets (jaune et bleu) de la feuille de rencontre dans les 48 heures suivant la rencontre à :

CD13 TENNIS DE TABLE – Domaine de la Mériquette
RN 569 – 13270 FOS-SUR-MER

- Afin de faciliter la vérification des feuilles de rencontre remplies manuellement, une copie (scan, photocopie ou photo) de celles-ci seront transmises au responsable de la commission sportive par mail ou SMS dans les mêmes délais.
 - Mail : michel.delorm@wanadoo.fr
 - Tél : 06 10 34 86 12
- Le secrétariat du Comité départemental ne communiquera aucun résultat par téléphone.
- Pour les clubs qui l'utilisent, ceux-ci seront dispensés de l'envoi « papier » des deux premières feuilles de rencontre à condition que la feuille de rencontre soit établie avec l'option de remontée des résultats vers SPID, verrouillée avec les signatures numériques et que l'exportation des résultats soit vérifiée par un responsable de l'association recevant.
- *(*) Ne pas oublier de saisir, après le score de la rencontre, le résultat de chaque partie.*
- ***Les clubs qui se sont déplacés vérifieront que la saisie est conforme à la feuille de rencontre, des divergences étant déjà apparues entre les deux.***

**PENALITES FINANCIERES DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL PAR ÉQUIPES ET CRITÉRIUM FÉDÉRAL
RÈGLEMENT POUR LA SAISON 2020-2021**

Tarification des pénalités financières : bien que l'art. II.103 du Chap 1 des règlements sportifs impose la confiscation de la caution au 1^{er} forfait, le CD13 a souhaité moduler la sanction comme lui autorise l'art.II.709.1 du Chap 7 quand il s'agira d'un forfait d'une journée. Le tableau des pénalités financières sera complété en conséquence.

Equipe incomplète : 1 ^{ère} fois (par club et par saison)	Avertissement
Equipe incomplète : 2 ^{ème} fois (par club et par saison)	4,00 €
Equipe incomplète : 3 ^{ème} fois et plus (par club et par saison)	15,00 €
Equipe forfait général	40,00 €
Equipe de PR, D1 ou D2 forfait pour une rencontre	20,00 €
Equipe de D3 forfait pour une rencontre	15,00 €
Equipes se désengageant après constitution des poules.	40,00 €
Résultats rencontre non saisie dans SPID dans les délais	10,00 €
Détail des rencontres non saisies dans SPID dans les délais	10,00 €
Résultats non communiqués après relance	10,00 €
Feuille de match hors délai (48 h) ou mauvaise adresse	10,00 €
Feuille de match non parvenue au secrétariat après le hors délai (par feuille)	10,00 €
Erreurs ou omissions dans la feuille de rencontre (libellés, journée, lieu, n° licence, scores, points, ratures,...)	Par erreur ou omission 5,00 €
Feuille de rencontre non réglementaire	3,00 €
Volet manquant aux feuilles de rencontre	3,00 €
Report de match non fait dans les règles	10,00 €
Critérium fédéral : absence injustifiée (<i>amende infligée au club</i>)	16,00 €

Indemnités à verser à l'équipe visiteuse, suite à forfait : les frais de déplacements sont calculés sur la base d'un trajet automobile à 0,35 € du Km en considérant un véhicule pour les équipes de 4 joueurs.

PREMIERE PHASE

N° J	DATES	RENCONTRES				2 ^{ème} PHASE
1	19 septembre 2020	1 / 8	2 / 7	3 / 6	4 / 5	23 janvier 2021
2	03 octobre 2020	7 / 1	6 / 2	5 / 3	8 / 4	06 février 2021
3	17 octobre 2020	1 / 6	2 / 5	3 / 4	8 / 7	13 mars 2021
4	07 novembre 2020	5 / 1	4 / 2	3 / 8	6 / 7	27 mars 2021
5	14 novembre 2020	1 / 4	2 / 3	7 / 5	8 / 6	10 avril 2021
6	28 novembre 2020	3 / 1	2 / 8	4 / 7	5 / 6	17 avril 2021
7	12 décembre 2020	1 / 2	7 / 3	6 / 4	8 / 5	08 mai 2021

Tous les clubs reçoivent à 14h30 sauf :
ASAND, Fos sur Mer, Gignac Vitrolles, La Mède,
Lanbernac, Rognac, St Martin de Crau,
Sausset les Pins, Velaux qui reçoivent à 15h00

Aix les Milles reçoit au Gymnase Coulanges à Aix en Provence
Istres TT reçoit au complexe sportif « Le Podium »
Gignac Vitrolles TT reçoit au gymnase Delaune à Vitrolles
Salon reçoit au gymnase des Bressons

PRE REGIONALES

PR Poule A		PR Poule B	
1	MARSEILLE TT 1	1	ROGNAC 1
2	USCM 3	2	MEYREUIL 3
3	LA MEDE 3	3	CHATEAURENARD 1
4	FOS SUR MER 2	4	CABRIES CALAS 2
5	GRANDE BASTIDE 2	5	GRANDE BASTIDE 3
6	ALPILLES EYGUIERES 2	6	VENELLES 4
7	SAINT CANNAT 1	7	GIGNAC VITROLLES 3
,	CABRIES CALAS 3	8	AUBAGNE 4

DEPARTEMENTALES 1

D1 Poule A		D1 Poule B	
1	ROGNAC 2	1	ASAND 4
2	MEYREUIL 5	2	MEYREUIL 4
3	LA MEDE 4	3	SAUSSET 1
4	FOS SUR MER 3	4	ISTRES 8
5	MARSEILLE TT 2	5	MARSEILLE TT 3
6		6	SAINT MARTIN 4
7	CABRIES CALAS 4	7	MIRAMAS 4
8	AIX LES MILLES 6	8	AUBAGNE 5

D1 Poule C	
1	ARLES 2
2	LMDPP 2
3	MARTIGUES 1
4	CEYRESTE 2
5	AUBAGNE 6
6	VENELLES 5
7	MIRAMAS 5
8	SAINT CANNAT 2

PREMIERE PHASE

N° J	DATES	RENCONTRES				2 ^{ème} PHASE
1	19 septembre 2020	1 / 8	2 / 7	3 / 6	4 / 5	23 janvier 2021
2	03 octobre 2020	7 / 1	6 / 2	5 / 3	8 / 4	06 février 2021
3	17 octobre 2020	1 / 6	2 / 5	3 / 4	8 / 7	13 mars 2021
4	07 novembre 2020	5 / 1	4 / 2	3 / 8	6 / 7	27 mars 2021
5	14 novembre 2020	1 / 4	2 / 3	7 / 5	8 / 6	10 avril 2021
6	28 novembre 2020	3 / 1	2 / 8	4 / 7	5 / 6	17 avril 2021
7	12 décembre 2020	1 / 2	7 / 3	6 / 4	8 / 5	08 mai 2021

Tous les clubs reçoivent à 14h30 sauf :
 ASAND, Fos sur Mer, Gignac Vitrolles, La Mède,
 Lanbernac, Rognac, St Martin de Crau,
 Sausset les Pins, Velaux qui reçoivent à 15h00

Aix les Milles reçoit au Gymnase Coulanges à Aix en Provence
Istres TT reçoit au complexe sportif « Le Podium »
Gignac Vitrolles TT reçoit au gymnase Delaune à Vitrolles
Salon reçoit au gymnase des Bressons

DEPARTEMENTALES 2

D2 Poule A		D2 Poule B	
1	ASAND 5	1	GRANDE BASTIDE 4
2	LMDPP 3	2	MEYREUIL 6
3	AUBAGNE 8	3	CABRISE CALAS 5
4	ISTRES 9	4	CEYRESTE 3
5	MIRAMAS 6	5	VELAUX 1
6	SAINT MARTIN 5	6	VENELLES 6
7	SAUSSET 2	7	GIGNAC VITROLLES 4
8	AIX LES MILLES 10	8	AIX LES MILLES 8
D2 Poule C		D2 Poule D	
1	ARLES 3	1	GRANDE BASTIDE 5
2	SAINT MARTIN 6	2	AUBAGNE 7
3	SIMIANE COLLONGUE 1	3	CHATEAURENARD 2
4	AIX LES MILLES 7	4	AIX LES MILLES 9
5	MARSEILLE TT 4	5	SALON 1
6	ALPILLES EYGUIERES 3	6	LMDPP 4
7	SAUSSET 3	7	GIGNAC VITROLLES 5
8	FOS SUR MER 4	8	LANBERNAC 2

PREMIERE PHASE

N° J	DATES	RENCONTRES				2 ^{ème} PHASE
1	19 septembre 2020	1 / 8	2 / 7	3 / 6	4 / 5	23 janvier 2021
2	03 octobre 2020	7 / 1	6 / 2	5 / 3	8 / 4	06 février 2021
3	17 octobre 2020	1 / 6	2 / 5	3 / 4	8 / 7	13 mars 2021
4	07 novembre 2020	5 / 1	4 / 2	3 / 8	6 / 7	27 mars 2021
5	14 novembre 2020	1 / 4	2 / 3	7 / 5	8 / 6	10 avril 2021
6	28 novembre 2020	3 / 1	2 / 8	4 / 7	5 / 6	17 avril 2021
7	12 décembre 2020	1 / 2	7 / 3	6 / 4	8 / 5	08 mai 2021

Tous les clubs reçoivent à 14h30 sauf :
 ASAND, Fos sur Mer, Gignac Vitrolles, La Mède,
 Lanbernac, Rognac, St Martin de Crau,
 Sausset les Pins, Velaux qui reçoivent à 15h00

Aix les Milles reçoit au Gymnase Coulanges à Aix en Provence
Istres TT reçoit au complexe sportif « Le Podium »
Gignac Vitrolles TT reçoit au gymnase Delaune à Vitrolles
Salon reçoit au gymnase des Bressons

DEPARTEMENTALES 3 et 4

D3 Poule A		D3 Poule B	
1	ROGNAC 3	1	MARSEILLE TT 6
2	CABRIES CALAS 6	2	USCM 4
3	MARTIGUES 3	3	MARTIGUES 2
4	AIX LES MILLES 12	4	AIX LES MILLES 11
5	VELAUX 2	5	ARLES 4
6	VENELLES 7	6	ALPILLES EYGUIERES 4
7	SALON 2	7	CABRIES CALAS 7
8	FOS SUR MER 5	8	SAINT CANNAT 3
D3 Poule C		D3 Poule D	
1	MARSEILLE TT 5	1	
2	JOUQUES 1	2	
3	AUBAGNE 9	3	
4	LANBERNAC 3	4	
5	MIRAMAS 7	5	
6	ALPILLES EYGUIERES 4	6	
7	LA MEDE 5	7	
8	SAINT CANNAT 4	8	

D4 Poule A	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

**PLANNING DES COMPETITIONS CD13
SAISON 2020-2021**

DATES	COMPETITIONS	TABLES	CLUB
10/10/2020	Critérium Fédéral Tour 1 : JEUNES - de 13 ans ; - de 15 ans	20	ARLES
10/10/2020	Critérium Fédéral Tour 1 : JEUNES - de 11 ans ; - de 18 ans	20	MARTIGUES
11/10/2020	Critérium Fédéral Tour 1 : SENIORS	20	MARTIGUES
08/11/2020	Championnat Jeunes – Tour 1	24	ISTRES
21/11/2020	Critérium Fédéral Tour 2 : JEUNES - de 13 ans ; - de 15 ans	20	MARTIGUES
21/11/2020	Critérium Fédéral Tour 2 : JEUNES - de 11 ans ; - de 18 ans	20	AUBAGNE
22/11/2020	Critérium Fédéral Tour 2 : SENIORS	20	AUBAGNE
05/12/2020	Championnat Vétérans	16	MARTIGUES
05/12/2020	Journée Progress' Ping n°1	16	ISTRES
13/12/2020	Championnat Jeunes – Tour 2	24	FOS SUR MER
17/01/2021	Championnat Jeunes – Tour 3	24	ARLES
30/01/2021	Critérium Fédéral Tour 3 : JEUNES - de 13 ans ; - de 15 ans	20	ARLES
30/01/2021	Critérium Fédéral Tour 3 : JEUNES - de 11 ans ; - de 18 ans	20	ST MARTIN DE CRAU
31/01/2021	Critérium Fédéral Tour 3 : SENIORS	20	ARLES
13/02/2021	Coupe féminine	12	MARSEILLE TT
14/02/2021	Coupe Vétérans	16	MARSEILLE TT
14/02/2021	Championnat Jeunes – Tour 4	24	ISTRES
20/03/2021	Critérium Fédéral Tour 4 : JEUNES - de 13 ans ; - de 15 ans	20	MARTIGUES
20/03/2021	Critérium Fédéral Tour 4 : JEUNES - 11 ans ; - 18 ans	20	AUBAGNE
21/03/2021	Critérium Fédéral Tour 4 : SENIORS	20	AUBAGNE
28/03/2021	Championnat Jeunes – Tour 5	24	FOS SUR MER
25/04/2021	Finales par Classements	20	FOS SUR MER
25/04/2021	Promo' Ping journée finale	20	FOS SUR MER
22/05/2021	Journée Progress' Ping n°2 (Ateliers réévaluation + compétition)	16	ISTRES
30/05/2021	Finales Championnat Jeunes	24	CABRIES CALAS